



La réforme de l'OMC continue de dominer les discussions en vue de la CM14

Le nouvel ambassadeur des États-Unis auprès de l'OMC, Joseph Barloon, est arrivé à Genève. Les États-Unis disposent désormais de leur équipe complète pour participer aux discussions sur la réforme de l'OMC et préparer la 14^e Conférence ministérielle (CM14), qui se tiendra au Cameroun en mars prochain.

Les récentes discussions à l'OMC ont principalement porté sur la structuration et l'organisation des négociations de réforme en amont de la CM14. Les Membres ont convenu que les ministres devraient définir une orientation politique quant au rôle futur de l'OMC, notamment en précisant le type d'organisation réformée que les délégations sont prêtes à soutenir. Une approche pragmatique et parallèle a été adoptée : poursuivre l'analyse technique tout en préparant un dialogue ministériel ciblé en décembre afin de clarifier l'ordre du jour de la CM14 et d'envisager la période post-CM14.

Le facilitateur de la réforme de l'OMC, l'ambassadeur norvégien Petter Ølberg, a structuré ses consultations autour de quatre thèmes interdépendants guidant les discussions d'ici décembre et la CM14 : (i) l'organisation du programme de travail jusqu'en décembre ; (ii) les processus décisionnels ; (iii) le développement et le traitement spécial et différencié (TSD) ; et (iv) une concurrence équitable et des échanges équilibrés.

Le processus décisionnel fondé sur le consensus reste au cœur des discussions. S'il garantit l'inclusion, il est de plus en plus utilisé comme un outil de veto qui freine les progrès. Plusieurs propositions ont été examinées pour rendre le système plus agile, telles que la participation flexible (options de retrait, réserves ou géométrie variable), la limitation des blocages ou encore l'application des dispositions de vote prévues à l'article IX de l'Accord de Marrakech en cas d'échec du consensus. D'autres ont toutefois mis en garde contre le risque d'affaiblir le consensus ou d'instrumentaliser le débat pour légitimer une approche plurilatérale.

Dans l'ensemble, les Membres reconnaissent que la discussion sur les processus décisionnels est inévitable, même si une solution semble peu probable avant la CM14. Les critiques soulignent que la transparence et l'inclusion sont des forces, mais que l'absence de priorisation risque d'aboutir à un résultat descriptif plutôt que stratégique. L'effort de réforme doit donc passer de la simple cartographie des enjeux à l'identification de décisions concrètes, assorties d'échéances, que les ministres pourront approuver.

Proposition du Groupe de Cairns sur le soutien interne

Le Groupe de Cairns a présenté au Groupe africain sa vision de la réforme du soutien interne en vue d'un éventuel accord à la CM14. En résumé, il propose de regrouper l'ensemble des soutiens internes spécifiques à un produit, accordés au titre des articles 6.3 (mesure globale de soutien totale finale consolidée), 6.4 (de minimis) et 6.5 (boîte bleue), pour un produit agricole activement exporté, sous un plafond unique. Il est entendu que la proposition conjointe Groupe de Cairns / Groupe africain recommanderait de maintenir les niveaux actuels de soutien (sans réduction), tout en introduisant des restrictions, notamment des disciplines sur le soutien spécifique par produit.

La proposition prévoit que les Membres représentant moins de 0,5 % des exportations mondiales ne devraient pas accorder un soutien interne spécifique à un produit dépassant 20 % de la valeur totale de production de ce produit, avec des plafonds progressivement réduits à 16 %, 12 % et 10 % pour les parts d'exportation plus élevées. Elle exempte les Membres dont les exportations mondiales représentent moins de 0,01 % ou 1 million de dollars US par an du statut d'« exportateurs actifs ». Ce seuil reste toutefois très faible et inclurait même de très petits exportateurs.

La notion de « produit agricole activement exporté » pourrait signifier que les pays importateurs nets de denrées alimentaires, qui soutiennent fortement leur production destinée au marché intérieur mais dont les exportations représentent moins de 0,01 % des exportations mondiales, ne seraient pas affectés par cette réforme. En revanche, certains pays en développement exportateurs, comme le Brésil, pourraient être soumis à des restrictions.

L'article 6.2 (boîte de développement), qui n'est pas plafonné, resterait inchangé et accessible aux pays émergents. L'objectif principal du Groupe de Cairns et du Groupe africain est de parvenir à un consensus sur les programmes de stockage public à des fins de sécurité alimentaire (PSH), en suggérant l'introduction d'un mécanisme imposant un seuil maximal basé sur le pourcentage de la production nationale afin d'éviter les distorsions de marché.

Le texte précise que les pays en développement « ne seraient pas tenus d'inclure, dans le calcul de leur soutien global actuel (AMS), le soutien spécifique par produit accordé dans le cadre des programmes de stockage public à des fins de sécurité alimentaire ». Il introduit également un plafond de 2 milliards de dollars US ou de 10 % de la valeur du produit (le montant le plus faible étant retenu).

Les discussions entre les deux groupes se poursuivent, plusieurs questions clés restant en suspens, notamment les préoccupations centrales du Groupe africain concernant l'équité des conditions de concurrence et le traitement spécial et différencié pour les pays en développement.

Par ailleurs, la proposition n'aborde pas la question de l'accès aux marchés, que les États-Unis souhaitent voir intégrée à toute discussion sur le soutien interne. Selon une source, cela pourrait prendre la forme de modalités relatives à la simplification tarifaire et à l'érosion des préférences, sans inclure de réductions tarifaires afin d'éviter un rejet par l'Union européenne.

Enfin, la proposition omet l'annexe 2 (boîte verte), critiquée par les pays en développement. Cette approche permet de nombreux transferts de mesures de soutien entre différentes catégories (« box shifting »), pratique utilisée par certains Membres.

Lors de la session informelle du Comité de l'agriculture en session extraordinaire (CoASS) du 29 octobre, les Groupes de Cairns et africain ont indiqué ne pas être encore prêts à soumettre une proposition conjointe et que les discussions se poursuivaient. La prochaine session du CoASS est prévue le 21 novembre 2025.

Genève en bref est publié par les Producteurs laitiers du Canada, les Producteurs de poulet du Canada, les Producteurs d'œufs du Canada, les Éleveurs de dindon du Canada et les Producteurs d'œufs d'incubation du Canada. On y fait état des divers événements qui se déroulent à Genève, particulièrement dans le cadre des négociations de l'OMC sur l'agriculture.

Pour obtenir de plus amples renseignements ou formuler des observations, veuillez visiter : www.producteurslaitiers.ca, www.producteursdepoulet.ca, www.leseleveursdedindonduncanada.ca, www.chep-poic.ca www.producteursdoeufs.ca

Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Canada, ISSN 1496-92

